

Conseil Municipal
Lundi 4 octobre 2021

SDIS (Service départemental Incendie et Secours) et DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Constitution d'une commission avec L Gallard, T Dazin, P Tessier, L Cherrier et M Vivant ainsi que M.Racine ancien capitaine du SDIS

Eco-quartier

Signature d'une convention avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), pour un accompagnement dans le projet d'éco-quartier, d'un montant de 20 000 € pris en charge pour moitié par le CAUE, soit un reste à charge de 10 000 €.

Contrat d'Assurance - prestations statutaires

Reconduction pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 du contrat d'assurance SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) pour le versement des indemnités journalières des agents communaux en cas d'arrêt de travail.

Gîte communal Madame Clamens

Restitution partielle de la caution à Madame Clamens déduction faite de 228,76 € correspondant à l'achat de 2 fours et du forfait ménage par une société privée, soit 1 421 €

Vivre Côté Sologne :

Reconduction du bail précaire du local situé 8 rue du chêne des dames pour un loyer mensuel de 200 €.

Occupation des salles communales : compte-tenu des nouvelles mesures sanitaires, les salles peuvent être louées sans réduction de jauge. Pour une simple réunion, le masque est obligatoire, en cas de pot de l'amitié ou de repas, le passe sanitaire devient obligatoire. Le forfait désinfection est maintenu.

Extension de la Maison de Santé Universitaire (MSU) :

- choix des entreprises pour les études préalables :
 - ◆ Compétence Géotechnique du Centre pour la mission « Etude Géotechnique » pour un montant de 1 600 € HT avec l'option reconnaissance fondations pour 350 € HT
 - ◆ Bureau Véritas pour la mission SPS (Sécurité Protection et Santé) d'un montant HT de 2 060 €.
 - ◆ Socotec pour la mission « Contrôleur Technique » pour un montant de 3 740 € HT.
- Autorisation donnée à Madame Le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) d'un montant estimé à 35 000 €, soit 10 % du montant HT des travaux .

Fixation du Forfait Scolaire pour l'année 2021-2022, :

Le forfait scolaire fixé par la commune de Cour-Cheverny s'élève à 346,87 € pour les enfants de l'école élémentaire et 1 134,54 € pour les enfants de maternelles. 50 enfants de Cheverny fréquentent les écoles publiques et privées de Cour-Cheverny, 32 en classe élémentaire et 18 en maternelle.

Repas des aînés, fixation du tarif :

Le repas est proposé aux Sources de Cheverny le jeudi 16 décembre à 12 h avec une visite du complexe hôtelier. Pour les seniors de 70 ans et plus, le repas est offert par la commune, pour personnes entre 65 et 69 ans résidant à Cheverny, 19 €, et pour les personnes de moins de 65 ans résidant ou non à Cheverny, 38 € ainsi que toutes les personnes hors commune quelque soit l'âge.

Questions diverses

- les élus rendent compte des réunions ou commissions auxquelles ils ont assisté.
- Travaux de voirie
 - ➔ travaux de la rue de la Porte Dorée et Route de Troussay sont achevés et s'élèvent à un montant HT de 47 377,50 €
 - ➔ les travaux d'entretien du chemin du Breuil, chemin des Galochères, chemin de Launay, chemin de la Barentinerie sont également achevés pour un montant de 14 392 € HT.
 - ➔ Reste à effectuer le débarnage chemin du Vou, route de Lézeau, les Ormeaux, les Ânes Verts, chemin de la Bellauderie et rue de la Soulardière.
Monsieur M Gil précise qu'il serait bon de prévenir les riverains lors de travaux d'enrobé afin qu'il leur soit proposé d'effectuer l'enrobé devant leur maison à leurs frais.
- Nouvelles dispositions pour les écoles : à compter du 4 octobre, le masque n'est plus obligatoire dans les écoles élémentaires, cependant la directrice de l'école Paul Renouard a souhaité prolonger le port du masque d'une semaine en raison de cas COVID en classe de CM1 et CM2. Il en sera de même pour le transport scolaire.
- Au vu de la réglementation sanitaire le conseil municipal se déroulera à nouveau dans les locaux de la mairie.
- La famille Rilly remercie les élus présents lors de leur anniversaire de mariage en août dernier.
- Mademoiselle DOS SANTOS scolarisée à Vineuil a souhaité exercer des actions de bénévolat dans le cadre de son cursus scolaire à la Mairie de Cheverny.
- Suivi de la qualité de l'eau : chaque habitant a reçu un courrier en même temps que la facture d'eau précisant que la teneur élevée en pesticide relevée lors de la dernière analyse est supérieure à la norme mais inférieure au seuil de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et qu'il n'y a pas lieu à restriction d'eau.
- La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 15 janvier 2022 au Domaine de la Porte Dorée afin de pouvoir accueillir tous les habitants qui le souhaitent.
- M. Chadenas, informe que son compteur d'eau ne fonctionne pas par rapport à l'auto-relève.

Parole donnée au public

- Monsieur Durand informe que par rapport aux compteurs d'eau, ces derniers sont équipés de batterie qui ne sont pas vérifiées régulièrement, et certaines batteries sont HS ou faibles.
- Madame Rilly précise qu'on lui a demandé de relever elle-même son compteur mais la lecture n'est pas possible, la batterie étant faible, les chiffres sont illisibles.

Madame le Maire précise que si les habitants ont des problèmes d'auto-relevé, ils doivent en informer la mairie par mail. Agglopolys informera son prestataire de ces dysfonctionnements.
